

Présents : PREAUX Patrice, DENIARD Schéhérazade, CARBONNIER Nicolas, AUGUSTA Bérengère, BARD-MALHOUITRE Pierre, BRILHAULT Géraldine, DEDEYAN Thierry, MAGNE Michel, VOISIN Éric.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021 est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

1-Désignation de référent bois et forêt

Le maire présente le courrier de la Fédération Nationale des communes forestières.

Cette fédération nationale porte le projet de constituer un réseau régional composé d'élus référent forêt-bois dans chaque collectivité. Ce projet est soutenu par la Région Ile de France. En qualité d'aménageur du territoire, la commune à un rôle de médiation auprès des administrés et est actrice de la transition écologique. Le conseil municipal décide de désigner VOISIN Éric comme référent pour la commune.

2- Affectation du résultat de la caisse des écoles

Le président de la caisse des écoles, propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de Fonctionnement : R002 = 10 691.64€

Les membres du conseil d'administration de la caisse des écoles approuvent à 5 voix Pour l'affectation du résultat.

3- Vote du budget 2021 de la caisse des écoles

Le conseil d'administration ouï l'exposé de monsieur le président présentant le budget 2021 de la caisse des écoles présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	15 691.64 €
Recettes	5 000.00 €
Résultat Reporté	+ 10 691.64 €

Le conseil d'administration décide à 5 voix Pour d'approuver le budget 2021 présenté par le président.

4- Affectation du résultat de la commune

La section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement sont excédentaires.

Au vu des investissements à réaliser sur l'année 2021, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 clos comme suit :

SECTION d'INVESTISSEMENT

R 001 37 760.25 €

1068 56 143.82 €

SECTION de FONCTIONNEMENT /R 002 : 64 299.62 €

5- Vote du taux des taxes communales pour l'année 2021

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux 2020 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) du département de 11.58%, est transférée aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune est de 19.58% ; soit le taux communal de 2020 : 8.58% auquel s'ajoute le taux départemental 2020 : 11.58%. Suite à ces informations, le conseil municipal prend acte du nouveau taux de TFPB 19.58%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix Pour, décide d'augmenter de 1% les taux d'imposition pour 2021 et ainsi fixe pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021
Taxe foncière sur bâti	19.78%
Taxe foncière sur non bâti	33.97%

6- Subventions communales accordées pour 2021

Le maire expose au conseil municipal l'ensemble des demandes de subventions reçues.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000€ à la Caisse des Ecoles
- et 3 150€ répartis aux associations ci-dessous :

Désignation	Montant versé pour 2021
Comité des Fêtes de Chaufour lès Bonnières (CFCB)	400€
Association Odyssee	200€
Association Sportive de Chaufour lès Bonnières (ASCB)	600€
Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers des Yvelines (ADJSPY)	100€
Chorale Sopalteba	100€
Association Les P'tits Zouzous	200€
USEP Chaufour / La Villeneuve	1 500€
Club de Foot de Pacy Menilles	50

7- Vote du budget 2021 de la commune

Le conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le maire présentant le budget 2021 de la commune et décide à l'unanimité de l'approuver équilibré comme suit :

Section	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	315 508.12 €	110 441.07 €
Recettes	251 208.50 €	72 680.82 €
Résultat Reporté	+ 64 299.62 €	+ 37 760.25 €

8- Présentation de l'application PanneauPocket

Le conseil municipal ouï l'exposé de monsieur Carbonnier Nicolas en charge du projet Panneau Pocket. Il s'agit d'une plateforme Web accessible via l'adresse www.panneaupocket.com, servant à saisir des messages d'informations. Ces messages sont affichés en temps réels ou programmés sur l'application mobile Panneaupocket. Cette application est disponible gratuitement sous App Store et Google Play. Il est proposé que la commune opte pour ce système pour informer en temps réel et au plus près les administrés. La commune est affiliée à l'Association des Maires Ruraux de France donc le prix de l'abonnement sera réduit de 50€. Le montant du contrat est de 130.00€ TTC pour une année. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour ce système PanneauPocket et autorise le maire à signer le contrat

Questions diverses

QD1- La SMACL, l'assurance communale, a certifié par mail que les élus et les bénévoles communaux peuvent remplacer un personnel absent dans le cadre de la garderie ou de la cantine scolaire. L'assurance indique qu'en tant que collaborateur de la collectivité, ces personnes sont assurées au titre du contrat responsabilité civile.

La proposition de l'assurance spécifique élu par la SMACL est relancée. L'ensemble du conseil souhaite la souscrire. Le maire se charge des démarches.

QD2- Un crêpier ambulant a fait une demande d'emplacement de vente sur la commune. Le conseil municipal accepte de proposer un emplacement. Le maire prendra contact avec le crêpier.

QD3- Site internet. Les grandes fonctionnalités sont prêtes. Il reste seulement à former les élus pour gérer et compléter le contenu du site. Proposition d'un 1^{er} créneau de formation pour les élus, le mercredi 14/04 à 17h00. Une adresse électronique sera créée pour simplifier les démarches de création de comptes et de récupérations de droits.

QD4- Grâce à la commande et l'installation d'une batterie Livebox Pro à l'école, le téléphone fonctionne correctement dans le cadre des exercices du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

QD5- Cadeau de fin d'année des CM2 pour leur passage en 6eme. Il s'avère que le gros dictionnaire d'anglais n'est pas utilisé par les collégiens puisqu'ils téléchargent, au collège, une application spécifique en début d'année sur leurs tablettes.

Proposition est faite d'offrir la calculatrice scientifique recommandée par le collège d'une valeur de 25€ avec peut-être un Bescherelle ou un Bled. Après discussion des membres du conseil municipal, l'idée d'offrir la calculatrice scientifique est retenue accompagnée d'un ouvrage de référence de Français ainsi qu'un dictionnaire Français/Anglais en format poche. Le conseil opte pour un budget maximal de 40€/enfant pour l'achat de ce cadeau sous réserve que la mairie de La Villeneuve en Chevrerie valide ce choix.

QD8- Relance du sujet du parc de jeux pour enfants. Il n'a pas été intégré au budget 2021 faute de moyens. Il est envisagé de le faire étape par étape ; peut-être la réalisation de la dalle de base en béton cette année et la suite en 2022. Le conseil municipal va chercher des subventions et contacter Madame Sophie Primas sur ce point. Afin d'économiser un côté de la clôture du parc, il est proposé de coller celui-ci à l'école pour profiter de la clôture existante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.